

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait en vidéoconférence le mercredi 20 janvier 2021 à 19 h 00 heures et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Neil Gagnon, ainsi que les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Était aussi présente la directrice générale Madame Mariette Rochon.

Prendre note que cette séance est enregistrée et sera sur le site de la municipalité dès que possible.

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation.

**2021-01-R5777 Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée.

**2021-01-R5778 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

1. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement 2021-013
5. Premier projet de règlement 2021-013 concernant les ajouts d'usages C-3 et S-4 dans la zone U-201
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2021-013**

Monsieur Jean-René Martin conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-013 concernant les ajouts d'usages C-3 et S-4 dans la zone U-201 du plan de zonage de la municipalité d'Egan-Sud.

**2021-01-R5779 Adoption du premier projet de règlement no : 2021-013**

Premier projet de règlement numéro 2021-013 ajoutant les usages C-3 et S-4 à la zone U-201 et modifiant le règlement de zonage no : R04-93 et ses amendements.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Egan-Sud a reçu une demande d'ajouts d'usage dans la zone U-201 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour y permettre l'utilisation d'un établissement commercial plombier (code d'usage C3) et de l'utilisation Technique pour les équipements et bâtiments de télécommunication (code d'usage S4) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que l'ajouts de ces usages n'entraînerait pas de conséquences négatives aux zones environnantes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire amender son règlement de zonage portant le numéro R-04-93 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2021 par le conseiller M. Jean-René Martin ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture ;

A CES CAUSES, il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le présent projet de règlement modificateur portant le numéro 2021-13 soit adopté afin d'y inclure les usages (c3) et (S4) dans la zone U-201.

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 2 :** Ajouter le code d'usage C3 (utilisation d'un établissement commercial plombier) ainsi que le code d'usage S4 (utilisation Technique pour les équipements et bâtiments de télécommunication) à la zone U-201 montré au plan de zonage numéro 78620 accompagnant le règlement de zonage numéro R-04-93 de la municipalité d'Egan-Sud.

**ARTICLE 3 :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

\_\_\_\_\_  
Neil Gagnon  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marianne Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	20 janvier 2021
Adoption 1 <sup>er</sup> projet de règlement :	20 janvier 2021
Consultation écrite :	
Adoption 2 <sup>ième</sup> projet de règlement :	
Avis de participation référendaire :	
Adoption du règlement :	
Délivrance du certificat de conformité de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée.

**2021-01-R5780 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est

Adoptée.

---

Neil Gagnon, maire

---

Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière